

## Séance du jeudi 22 mars 2012

Le vingt-deux mars deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

### Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, LALANNE Fabien, ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul, VIVIER Paul.

Mmes LOUVET Emmanuelle, TALABOT Martine, ROBIN Danielle, DEHILLOTTE Danielle

### Absents

FABRIKEZIS Fabienne donne procuration à Philippe DANNE

DEO Nadine donne procuration à Martine TALABOT

### Secrétaire de séance

TALABOT Martine

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 26 janvier 2012*
2. *Approbation du compte administratif 2011*
3. *Approbation du compte de gestion 2011*
4. *Affectation des résultats*
5. *Vote des subventions aux associations*
6. *Vote des subventions au CCAS et à la caisse des écoles*
7. *Vote du taux des trois taxes*
8. *Modification des limites d'agglomération*
9. *SDEEG : Subvention des travaux d'éclairage public 2012*
10. *CCM : Signature d'une convention pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères instaurant une redevance spéciale*
11. *FDAEC*
12. *DETR 2012*
13. *Conseil Général : Demande de subventions pour la construction d'un terrain multisports*
14. *Conseil Général : Demande de subventions pour l'aménagement de l'Avenue du Chevalier d'Essnaud*
15. *CAF : Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux*
16. *Tarifification de l'accueil périscolaire*
17. *Groupe scolaire : Ouverture d'une cinquième classe*

-----  
A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **I. Approbation et signature du compte rendu du 26 janvier 2012**

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II. Approbation du compte administratif 2011**

Philippe DANNÉ, Adjoint, présente le compte administratif 2011 laissant apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice et cumulé de 259 106,61€. La section d'investissement fait apparaître sur l'exercice un excédent de 18 526,20€, et un excédent cumulé de 97 637,48 €. Il précise que cet excédent ne tient pas compte des restes à réaliser. Mr DANNÉ soumet au vote le compte administratif 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif.

### **III. Approbation du compte de gestion 2011**

Mr SOURROUILLE présente le compte de gestion 2011, conforme au compte administratif 2011. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### **IV. Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 226 038,65 € au compte 002 et 33 067,96€ au compte 1068 en recette d'investissement en dotation complémentaire en réserve. L'affectation des résultats proposée est approuvée à l'unanimité.

### **V. Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qui ont été adressées par les associations communales et quelques associations extérieures. Il précise que chacun des dossiers a été examiné en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui seront allouées aux associations et d'en définir la répartition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à 7 000 € l'enveloppe pour les subventions 2012 et répartit cette somme comme suit :

ACCA : 660 €.  
ACPG-CATM : 600 €.  
AGEA : 600 €.  
Parents d'élèves : 100 €.  
ASTA : 800 €.  
Badminton : 200 €.  
Hip hop : 500 €.  
Club du 3ème Printemps : 855 €.  
Société des fêtes : 800 €

Non affecté : 1885 €.

### **VI. Vote des subventions au CCAS et à la caisse des écoles**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2011, la subvention destinée au CCAS et à la Caisse des Ecoles s'élevait à 99 500€ :

- 5 000€ pour le CCAS
- 94500€ pour la caisse des écoles

Il propose aux membres du Conseil Municipal une subvention de 101 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de 101 000€ attribuée au CCAS et à la Caisse des écoles au titre de l'année 2012, soit une subvention d'un montant de 96 000€ pour la caisse des écoles et 5000€ pour le CCAS.

### **VII. Vote du taux des trois taxes**

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux.

Après débat, Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation pour 2012 de 2,3% correspondant au taux d'inflation sur l'année 2011.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer cette augmentation avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,022999 et fixe les taux pour 2012 à :

- Taxe d'habitation 14.28 %
- Taxe foncière (bâti) 16.94 %
- Taxe foncière (non bâti) 48.37 %.

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 254 535 €.

## VIII. Modification des limites d'agglomération

L'article R 411-2 du code de la route charge en effet les maires de fixer les limites de l'agglomération, par voie de conséquence ce qui leur donne compétence pour décider du lieu de l'implantation des panneaux de signalisation fixant ces limites.

Considérant le développement de l'habitat le long de la RD 214 vers Beautiran ;  
Considérant la présence d'immeubles bâtis rapprochés le long de la RD 214 et l'existence significative d'accès riverains ;  
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de tous les usagers dans ce secteur jusqu'au chemin de Calens ;

Monsieur le Maire propose de modifier la zone d'agglomération le long de la RD214 « Avenue du Chevalier d'Essnaud » vers BEAUTIRAN en déplaçant la limite d'agglomération du PR 20+425 au PR 20+495.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de modifier la limite d'agglomération conformément à la proposition de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## IX. SDEEG : Subvention des travaux d'éclairage public 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis des travaux d'éclairage public pour « la mise en lumière du monument aux morts » prévu en 2012 établi par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde.

Le montant de ces travaux s'élève à :

1. 1 696.18 € HT pour les travaux.
2. 118.73 € pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS.
3. 332.45 € TVA sur les travaux.

soit un montant total TTC de 2 147.36 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000 €.

- Le devis des travaux d'éclairage public pour le renouvellement des foyers en 2012.

Le montant de ces travaux s'élève à :

1. 28 866.17 € HT pour les travaux
2. 2 020.63 € HT pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 5 657.77 € TVA sur les travaux

Soit un montant total TTC de 36 545.66 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. prévoit le plan de financement suivant pour la première tranche des travaux d'éclairage public prévus en 2012 à savoir la mise en lumière du monument aux morts
  - Subvention SDEEG 20% 362.98 €.
  - Autofinancement 1 451.93 €.
  - Soit un total de 1 814.91 HT€.
2. prévoit le plan de financement suivant pour la deuxième tranche des travaux d'éclairage public prévus en 2012 à savoir le renouvellement des foyers

➤ Subvention SDEEG 20%	6 177.36 €.
➤ Autofinancement	24 709.44 €.
Soit un total de	30 886.80 € HT.

3. charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

## **X. CCM : Signature d'une convention pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères instaurant une redevance spéciale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les professionnels et administrations collectés par la CCM et produisant plus de 2770 litres de déchets ménagers par semaine devront s'acquitter d'une redevance spéciale sur les déchets ménagers instauré par la Communauté de Communes de Montesquieu.

La présente convention a pour objet de définir les conditions particulières au plan technique et financier de la prestation de collecte sus évoquée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

## **XI. FDAEC**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que par décision de la Commission Permanente, le Conseil Général a décidé de reconduire le dispositif et les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'exercice 2012.

La dotation allouée à la commune s'élève à 7 319.26€.

Après avoir été informé des diverses modalités d'attribution de ce fonds, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité :

- De réaliser les opérations suivantes :

Remplacement du photocopieur de la mairie, achat d'une tonne à eau, mise aux normes des issues de secours de la salle « La Sablière »

- De demander au conseil général de lui attribuer une subvention de :  
7 319.26 € au titre des investissements précitées soit 100% de la subvention allouée à notre commune.

- D'assurer le financement de la façon suivante :

-Montant total des acquisitions prévues :	10 707.38€ HT
-Part de la subvention FDAEC allouée à l'équipement : subvention soit 68.36 du montant HT des achats en équipement	7 319.26€ soit 100 % du montant global de la
-Autofinancement communal sur le HT :	4 992.13€ soit 31.64%

## **XII. City stade : demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'état au titre de la DETR**

La Commune d'Ayguemorte les Graves a pour projet d'aménager un terrain multisports sur la partie EST de la Plaine des Sports.

Le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2012. A ce titre, il peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 35% du montant HT des travaux plafonné à 100 000€ HT.

Une subvention peut également être sollicitée auprès du Conseil Général au titre de l'aide à la construction des équipements sportifs. L'aide du Conseil Général peut varier entre 15 et 30 % du montant HT des travaux plafonné à 60 000€ HT.

Monsieur le Maire propose d'établir un plan de financement pour ces travaux dont le montant prévisionnel global s'élève à 69 761.17€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur la Commune d'Ayguemorte les Graves

- Approuve le plan de financement suivant :

DGE 35%	24 416.41€
Conseil Général 15%	10 464.18€
Autofinancement	34 880.58€
<b>Total</b>	<b>69 761.17€ HT</b>
<b>TVA</b>	<b>13 673.19€</b>
	<hr/>
	<b>83 434.36€ TTC</b>

- Charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions :

Auprès de l'Etat au titre de la DETR

Auprès du Conseil Général au titre de l'aide à l'équipement sportif des Communes.

- l'autorise à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

### **XIII. Conseil Général : Demande de subventions pour l'aménagement de l'Avenue du Chevalier d'Essnaud**

La mairie d'Ayguemorte les Graves envisage de réaliser des travaux d'aménagement de la rue du chevalier d'Essnaud (RD 214), dans la continuité de l'aménagement du centre bourg. Les enjeux sont de ralentir les véhicules à l'entrée du Bourg en provenance de BEAUTIRAN, d'aménager les abords du cimetière, de créer un cheminement piéton en bordure de la RD ainsi que de gérer l'écoulement des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux qui ont pour objet de réaliser des aménagements de sécurité sont éligibles aux amendes de police. A ce titre, les travaux concernant la mise en place d'un plateau ralentisseur et de la signalisation adaptée peuvent être subventionnés à hauteur de 40% au titre des amendes de police. Aussi, les travaux relatifs aux bordures et caniveaux le long des routes départementales peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 30% de leur montant HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la programmation de ces travaux en 2012

- Approuve le plan de financement ci-après énoncé :

Montant des travaux HT pour l'aménagement de l'avenue du Chevalier d'Essnaud (RD 214)...104 460.20 €

Subventions attendues du Conseil Général de la Gironde au titre :

Des amendes polices à hauteur de 40 % du montant HT des travaux éligibles soit.....5 588 €

Des bordures caniveaux à hauteur de 30 % du montant HT des travaux éligibles soit .... 12 802.56€

Autofinancement.....86 069.64€

- Charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général en vue de l'octroi des aide attendues et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

### **XIV. CAF : Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance considérant qu'il n'a pas été possible d'obtenir les renseignements escomptés.

Le Conseil Municipal est favorable à ce report.

#### **XV. Tarification de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire propose de refondre la grille de tarification de l'accueil périscolaire en ajoutant de nouvelles tranches de quotients familiaux considérant que la plus grande partie des parents d'élèves se trouvent dans la tranche la plus élevée afin que la tarification soit plus équitable.

Philippe DANNE souhaite au préalable interroger la CAF pour savoir si cela est possible au regard du contrat CAF.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en cas de réponse favorable de la CAF.

Le Conseil Municipal est favorable.

#### **XVI. Groupe scolaire : Ouverture d'une cinquième classe**

L'inspection académique a confirmé l'ouverture d'une cinquième classe pour la rentrée 2012/2013. En ce qui concerne l'organisation du groupe scolaire, la bibliothèque va devoir fermer selon les termes de la convention qui définissait les conditions d'utilisation du préfabriqué.

Les parents d'élèves souhaitent que la bibliothèque soit déplacée à un autre endroit.

#### **XVII. Questions diverses**

- Le lycée de Bègles sera inauguré le 4 juin prochain. Dès la rentrée 2012/2013, les enfants Ayguemortais pourront y suivre leur scolarité
- A la suite de nombreux rappels de la préfecture, Jean Paul SOURROUILLE rappelle que le PCS doit être adopté à l'occasion de la réunion du prochain conseil Municipal
- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse d'Antonio Carvalho président du Conseil d'administration de Santa Maria à la proposition de jumelage qui lui avait été adressée. Ce dernier répond favorablement sous réserve des réformes actuellement engagées par le gouvernement portugais qui pourraient remettre en cause le projet
- La fédération des grands vins de Bordeaux/ Bordeaux supérieur remercie la Conseil Municipal de s'être engagé contre la libéralisation des droits de plantation sur le territoire européen en adoptant la motion qui avait été proposée.
- Monsieur le Maire invite les conseillers à s'inscrire pour assurer les permanences du Bureau de vote à l'occasion des prochaines élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30